

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher  
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026**

DÉLIBÉRATION N° 28/2026

<b>OBJET :</b>	<b>COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES</b>				
<i>Nomenclature :</i>	<i>5.2 Fonctionnement des Assemblées</i>				
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
10	<b>INFORMATION</b>				
<b>Rapporteur :</b>	Pierre GUIBLIN				
<b>Secrétaire de séance :</b>	Anne-Marie BELLEVOIX				

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sylvie GABELLE, Anne-Marie BELLEVOIX, Liliane DELAFOSSE, Corinne JOUANNOT, Aurore TISSIER, Magali METHENIER, Nicolas BERGER, Laurette ROUSSELET et Lauriane LHERMITTE.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Adrien FONTAINE a donné pouvoir à Monsieur Nicolas BERGER

**Absents excusés :** Monsieur Patrick MATHIAUD et Madame Jeanne GAZEAU.

-----  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 1

PRÉSENTS A LA SÉANCE : 10

Date de convocation : 17 juin 2026

**DÉLIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L.2122-23,  
Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment les articles R.123-21 et R.123-22,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 mai 2026 portant délégations données par le Conseil d'Administration à Monsieur le Président,  
Vu le rapport de Monsieur le Président ;

Considérant que le Président doit rendre compte des décisions prises en vertu des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des familles à chacune des réunions obligatoires du Conseil d'Administration, ci-après l'état des décisions prises depuis le dernier Conseil d'Administration :

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
10/2026	19/05/2026	Avenant n°3 à la régie « Participation aux frais de fonctionnement de l'aide alimentaire »
24/2026	26/05/2026	Élection de domicile
25/2026	27/05/2026	Élection de domicile

**Le Conseil d'Administration prend acte de la communication des décisions prises par Monsieur le Président en application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des familles.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

À Sancoins, le 24 juin 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,

  
Pierre GUIBLIN



La secrétaire de séance,



Anne-Marie BELLEVOIX